Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_06-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 06 – 06**
Décision du 18 juin 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **18 juin** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	12 juin 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 29 Votants : 33 (dont 4 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Ludovic LONCLE, Laëtitia MIRALLES, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Sébastien COQUELIN, Victor CORREIA, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Jean-Marc LEVEQUE, Séverine MAYEUX, Bénédicte PINARD (pouvoir à Schirel LEMONNE), Sylviane GUILLOT (pouvoir à Géraldine HARNOIS-MARTIN), Marie-Claude HELSENS (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Patricia CASSONNET (pouvoir à Martine JOUANNET).
Absents	-
Secrétaire de séance	Sébastien CHANCEREL.

Avenant à la convention CAU 35 : architecte conseil

Jacky LECHABLE rappelle que Le Conseil Départemental intervient, depuis de nombreuses années, par un service de conseil en architecture et urbanisme (CAU) pour les particuliers. Ce conseil s'exerce sous la forme de vacations d'un architecte-conseiller qui étudie les projets de construction ou d'aménagement auprès des différents pétitionnaires.

Depuis la création du service d'instruction des autorisations d'urbanisme, l'architecte-conseiller est accompagné d'un agent du service urbanisme lors de ses permanences mensuelles au Pays de Châteaugiron Communauté.

Les missions de l'architecte-conseiller sont les suivantes :

- Apporter un conseil aux pétitionnaires pour leurs demandes relatives à leur permis de construire ou autres documents d'urbanisme, en amont de la démarche ;
- Apporter aux élus les conseils dont ils ont besoin pour leurs projets et leurs autorisations d'urbanisme ;
- Participer, à la demande des élus, aux jurys de concours.

En contrepartie, le Pays de Châteaugiron Communauté contribue à hauteur de 65 € par vacation, (soit 3 rendez-vous sur une demi-journée). Il assure également l'organisation matérielle des vacations grâce à la mise à disposition d'un local adapté à la réception du public et la gestion des rendez-vous de l'architecte-conseiller.

Le bilan de la convention 2023-2025 fait état de 38 particuliers accompagnés dans le cadre des permanences mensuelles d'architecte en 2023, puis de 42 en 2024 et de nouveau 42 en 2025.

Cette convention (document en annexe) étant arrivée à son terme le 31 décembre 2025, il convient de procéder à un avenant (document en annexe) de cette dernière afin d'en prolonger la durée. Son article 7 est ainsi modifié : « *Le présent avenant est conclu pour une durée d'un an, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026* ».

Schirel LEMONNE et Stéphane LENFANT ne prennent pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_06-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'autoriser l'avenant à la convention, en ce qu'il modifie l'article 7 relatif à la période de la convention ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y apportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Sébastien CHANCEREL